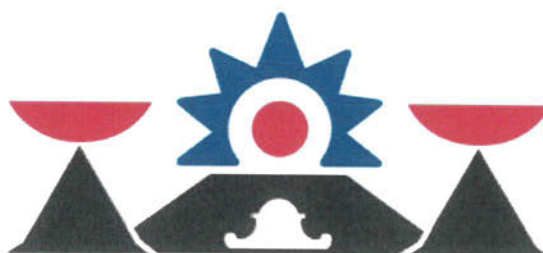


SELARL
Sonia MELLA Stéphanie BERTHOD
Commissaires de Justice Associées
138 Impasse du Veudey
74130 BONNEVILLE

EXPEDITION

TEL 04.50.97.24.80
Mail : cdj@huissiers-bonneville.fr



PROCES - VERBAL DE CONSTAT

Force probante:

Acte authentique dont les mentions relatives aux
constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n°2010-1609 du 22 décembre 2010

REQUERANT : **BNP PARIBAS**
DATE : 29.06.2023
AFFAIRE : D2300090

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE VINGT NEUF JUIN

A LA REQUETE DE

Société **BNP PARIBAS**, société Anonyme au capital de 2.468.663.292,00 Euros dont le siège social est situé **16 boulevard des Italiens 75009 PARIS**, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 662.042.449 avec service contentieux Affaires Spéciales et Recouvrement- immeuble Le Britannia- Bat A- 20 boulevard Eugène Deruelle – CS 23767 – 69432 LYON cedex 3, représentée par son Directeur General en exercice domicilié en cette qualité audit siège .

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne de Maître Emmanuel DUBREUIL Avocat associé de la SELARL FDA Avocat au barreau de BONNEVILLE y demeurant 56 place de l'Hôtel de Ville

Et ayant pour avocat Maître Frédéric ALLEAUME Avocat associé de la SCP GRAFMEYER BAUDRIER ALLEAUME JOUSSEMET, Avocat au barreau de Lyon y demeurant 1 rue République CS 40302- 69281 LYON

AGISSANT EN VERTU DE :

1-Un acte authentique reçu en date du 03 décembre 2010 par Maître Patrick GOUTARD, Notaire membre de la société civile professionnelle « Jean DERUAZ, Yvon VEYRAT DUREBEX et Patrick GOUTARD » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à THONES (Haute-Savoie), Résidence « les Deux Torrents » - avenue d'ANNEC et contenant

- VENTE par Mr RYDGREN Lars à [REDACTED]
- PRET par la BNP PARIBAS à [REDACTED] de 501.226,33 francs suisses soit une contre-valeur de 364.140,00 euros.
- AFFECTATION HYPOTHECAIRE CONVENTIONNELLE au bénéfice de la BNP PARIBAS par [REDACTED] des biens et droits immobiliers visés dans l'acte authentique et régulièrement publiés au service de la publicité foncière de BONNEVILLE le 23/12/2010 volume 7404P02 2010 V n°4267 et n°4268

2- Un commandement valant saisie immobilière précédemment signifié [REDACTED] par acte de transmission de la SELAS Franck CHASTAGNERET, Julien ROGUET, Fanny CHASTAGNARET, Guillemette MAGAUD en date du 12.06.2023

3- Un commandement valant saisie immobilière précédemment signifié [REDACTED] par acte de transmission de la SELAS Franck CHASTAGNERET, Julien ROGUET, Fanny CHASTAGNARET, Guillemette MAGAUD en date du 08.06.2023

4- Des article R 322-1 à R322-3 du code de Procédure civile d'exécution

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai imparti à :

-
-

Il convient de procéder à la description du bien immobilier sis 1080 route de Lignièrès- 74130 GLIERES VAL DE BORNE.

Nous SELARL Sonia MELLA & Stéphanie BERTHOD Huissières de Justice Associées à la Résidence de BONNEVILLE (HAUTE SAVOIE) y domiciliée 138 Impasse du Veudey agissant par Maître Stéphanie BERTHOD

CERTIFIE m'être rendue ce jour sur la commune de GLIERES VAL DE BORNE (HAUTE SAVOIE), 1080 Route des Lignièrès et avoir procédé à la description des biens appartenant à :

et

ET EN PRESENCE DES PERSONNE SUIVANTES DONT LE CONCOURS A ETE NECESSAIRE :

- Mr Thiebault DELUERMOZ , SARL DELUXDIAG

Je note l'absence de

1- INFORMATION SUR LA COMMUNE

La commune nouvelle de **Glières-Val-de-Borne (anciennement Petit Bornand les Glières)** est située au centre du département de la Haute-Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le territoire de la commune s'étend sur les versants du massif des Aravis, entre le plateau des Glières et la chaîne du Bargy, dans une grande combe. Elle est limitée vers le nord par

la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, où se situe le passage rétréci des Evaux, et au sud par les étroits d'Entremont.

C'est une commune rurale qui relève de l'arrondissement de Bonneville.

2- DESCRIPTION GENERALE

Il s'agit d'un bien immobilier situé sur la commune de **GLIERE VAL DE BORNE- 1080**
Route des Lignièrès, et plus précisément sur une parcelle cadastrée :

- Section B Numéro 795pour 13a 57ca

Deux photos satellites sont annexés aux présentes.

Le bien est constitué d'un chalet de type finlandais avec soubassement en béton, situé en bordure de la route dénommée « route des Lignièrès », construit en 1996.

La surface mesurée est de 149.90 m ².

Il est éloigné de 1.00 kilomètre de l'Eglise de Glières val de Borne et distant de 2.5 kilomètres environ du centre-ville de ladite commune.

Le chalet se trouve en amont de la route, on y accède par un chemin privatif en graviers, de pente légère.

Le chalet a été entièrement détruit par un incendie dans la nuit du 21 au 22 février 2021 et la bâtisse est aujourd'hui calcinée, les ouvertures ont été détruites ainsi que les cloisons intérieures, le plancher, l'escalier et la toiture.

Le bien est prolongé, à l'extérieur, par une terrasse en dalles béton ainsi que par une parcelle enherbée à flan de montagne avec aménagement d'une terrasse en partie supérieure.

Les abords accueillent une végétation sauvage ainsi que des arbres et arbustes de type conifères.

(Photos1 à 2)



Photo 1



Photo 2

▪ **Composition :**

Le bien dont il s'agit est constitué :

* d'un chalet élevé sur 3 niveaux avec les vestiges d'une terrasse côté Ouest et un terrain attenant en pente côté est.

(Photo 3)



Photo 3

▪ **Chauffage :**

L'incendie a détruit l'ensemble des équipements de chauffage.

▪ **La toiture et les ouvertures :**

La toiture en tuiles est entièrement détruite, le bien ne dispose d'aucune couverture.
L'ensemble des vitrages et ouvertures sur l'extérieur (type porte fenêtre ou baie vitrée) est détruit.
Les portes d'accès principal (garage, logement) sont également détruites.
Le bien est ouvert aux quatre vents.

▪ **Occupation :**

Le bien est libre de toute occupation.

3- DESCRIPTION DETAILLEE

Le chalet offre une surface de 149.90 m² et se développe sur 3 niveaux.

REZ DE CHAUSSEE (STRUCTURE BETON)

L'accès au rez de chaussée se fait soit par une porte d'entrée donnant sur un local d'habitation soit par une porte de garage.
Les deux accès ont été détruits.

➤ Garage

Le garage ouvre, coté Est, sur une zone de stationnement en graviers avec aire de retournement.

La porte métallique est détruite et déposée au sol.

Le sol, les murs et le plafond sont en béton brut.
Des gravats et débris jonchent la pièce.

(photos 4 et 5)



Photo 4



Photo 5

➤ **Local d'habitation**

Jouxtant le garage, un local à usage d'habitation ouvre coté Est par une porte d'entrée. L'éclairage de la pièce est assuré par une fenêtre dont le virage est détruit. Des volets en mauvais état ferment cette fenêtre.

Je note que cette pièce distribue deux petites pièces de type buanderie.

Les meubles et équipements sont entièrement calcinés

Le sol est en carrelage revêtu de suie, les cloisons sont brulées ainsi que la sous face de plafond.

Cette pièce dessert le garage par une porte de service (détruite) et le niveau supérieur par un escalier (détruit)

(photos 6 à8)



Photo 6



Photo 7



Photo 8 (escalier)

ELEVATION (STRUCTURE BOIS)

La partie boisée type « chalet finlandais » repose sur le soubassement en béton. L'ensemble de cette structure a été détruit par l'incendie.

Le bien ne possède plus de charpente, ni de couverture.

On accède à l'entrée principale du chalet situé en rez de jardin par :

- Un escalier extérieur qui longe le bâtiment, côté Nord, avec marches en béton
- Un escalier intérieur depuis le rez de chaussée (détruit)

Les ouvertures extérieures (portes et fenêtres) ont été détruites.

Les cloisons intérieures ont été détruites

La terrasse bois, coté Est, a été entièrement détruite, il ne reste visible que les piliers bétons qui soutenaient la structure.

Je note l'absence de plancher intérieur permettant de créer un niveau R+2.

Il reste visible des vestiges de poutres calcinées.

L'ensemble du bien est envahi de gravats, bois calciné, ferraille, tuiles.

(Photos 9 à 13)



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13

EXTERIEUR

Il s'agit d'un chalet dont le soubassement est en béton

- La partie haute est boisée et entièrement détruite
- La partie basse en béton est calcinée, les ouvertures et volets sont très endommagés.

Le chalet ouvre sur une terrasse en dalles béton, côté ouest, qui permet d'accéder également à des zones enherbées côté nord (porte d'entrée) et sud.

Une large parcelle (en pente) se situe sur le côté Ouest du chalet, on peut y accéder par un escalier qui a été créé dans le talus pour rendre le tout accessible.

Une cabane a été construite dans les arbres et des anciens ruchers sont encore présents.

La voie d'accès au chalet est gravier.

(Photos 14 à 18)



Photo 14



Photo 15



Photo 16



Photo 17



Photo 18

4- DIAGNOSTICS

J'ai annexé au présent procès-verbal de description les diagnostics suivants établis par Mr DELUERMOZ Thibault du cabinet DELUXDIAG :

- Dossier de Diagnostics techniques (sur 4 pages)
- Certificat de surface (sur 3 pages)
- Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante (sur 9 pages)
- Etat de l'installation intérieure électrique (sur 9 pages)

**De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal de description.
Pour servir et valoir à ma requérante tout ce que de droit.**

Dix-huit photographies sont insérées au présent procès-verbal de description et deux vues satellite (Géoportail) sont annexées.

Signé par
Me Stéphanie BERTHOD





© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 23' 54" E
Latitude : 45° 59' 53" N



